



OFPRA

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT
D'ATTACHES D'ADMINISTRATION RELEVANT DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES
REFUGIES ET APATRIDES
AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

- SESSION DU 27 NOVEMBRE 2019 -

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Epreuve n° 1 – Composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Sujet

L'activité normative de l'Etat constitue-t-elle un frein ou assure-t-elle une protection ?

Durée : quatre heures ; coefficient 3